Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences Western Switzerland	**Master of arts HES-SO en arts visuels** ECAV, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023 - 2024**	

Domaine	Arts visuels
Filière	Master Arts visuels (toutes les orientations)
Titre du module	**Séminaire de Master Thesis 1**
Type de module	Module tronc commun HES-SO – Module obligatoire*
Code	ST 21.12
Type de formation	Master
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre M1
Lieu	Voir programme du semestre.
Prérequis	Aucun
Langues principales	Français / Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Étudier et comprendre des champs et des méthodes de production de savoirs artistiques, culturels, juridiques, économiques ou scientifiques, qui soient pertinents à la construction du paysage intellectuel et professionnel d'artistes et de travailleur-euse-x-s du domaine artistique, toutes disciplines confondues. Les étudiant-e-x-s découvrent ou approfondissent un champ de recherche et des problématiques ou perspectives singulières, s'approprient les concepts et références principales et exercent leurs compétences en matière de compréhension, d'analyse et d'esprit critique.
Contenu et formes d'enseignement	Les étudiant-e-x-s choisissent un enseignement/séminaire parmi une offre actualisée chaque semestre et dont le programme leur est communiqué en début d'année académique et/ou au début du semestre.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Voir programme du semestre.
Responsable-x-s du module	Federica Martini, Marianne Guarino-Huet, Olivier Desvoignes, Krzysztof Kosciuczuk et Clovis Maillet.
Descriptif validé le	29.06.2023
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.